



**HAL**  
open science

[compte rendu] **Le pergamene del monastero di Santa Sofia di Benevento, I (762-1067)**

François Bougard

► **To cite this version:**

François Bougard. [compte rendu] Le pergamene del monastero di Santa Sofia di Benevento, I (762-1067). *Le Moyen Age. Revue d'histoire et de philologie*, 2023, 129, pp.540-542. halshs-04583582

**HAL Id: halshs-04583582**

**<https://shs.hal.science/halshs-04583582>**

Submitted on 22 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Le pergamene del monastero di Santa Sofia di Benevento, t. 1, 762–1067, éd.**

Errico CUOZZO, Laura ESPOSITO, Jean-Marie MARTIN, Rome, École française de Rome, 2021 ; 1 vol., 450 p. (*Sources et documents publiés par l'École française de Rome*, 12/1 ; *Medievalia*, 11/1). ISBN : 978-88-3313-815-2. Prix : € 41,00.

Fondé vers 760 par Arechis II (758–787), le monastère de Bénévent dédié à la Sagesse divine, étroitement lié au palais, s'inscrit dans un mouvement d'*imitatio* de Constantinople dont il n'est pas le seul témoin dans la cité. J.M. Martin, infatigable promoteur d'éditions d'actes documentaires, avait donné l'éd. du *Chronicon Sanctae Sophiae* en 2000. Il n'a pu voir la parution de ce premier tome des actes de Sainte-Sophie de Bénévent qui en est la suite logique et qui vient abonder la liste de ses publications posthumes. Mené à bien en 1119, le *Chronicon* fournit la copie des actes publics, pour l'essentiel des diplômes, dont a bénéficié le monastère. On sait depuis peu qu'existait un autre cartulaire compilant les actes privés, selon une répartition dont l'entreprise de Gregoire de Catino à Farfa donnait l'exemple. Il ne s'agit pas ici de reconstituer ce cartulaire perdu, dont ne subsiste qu'un bifeuillet, mais de fournir l'ensemble des documents non considérés par le *Chronicon* ou dont les originaux sont conservés (cinq pièces), ou qui sont postérieurs à lui, jusqu'en 1266 : soit l'ensemble du matériau archivistique aujourd'hui dispersé, correspondant à 469 documents, dont est fournie la liste. Ce premier tome, dont la chronologie est calée sur celle des abbatiats, en compte 110, auxquels s'en ajoutent huit jadis présents dans les archives de Sainte-Sophie mais qui n'existent plus qu'en copie(s).

Après une mise en contexte qui reprend les termes d'un article de J.M. Martin précédemment paru en français<sup>1</sup>, l'introduction fournit de brèves indications sur les types documentaires – *chartula* pour l'essentiel, alternant avec le *memoratorium* rédigé à la première personne, *scriptum* à partir des années 1060 –, les notaires et leur écriture, ainsi qu'une liste commode des abbesses, prévôts et abbés de Sainte-Sophie, qui devint abbaye uniquement masculine vers 940 après avoir été pendant un temps monastère double placé sous l'autorité du Mont-Cassin.

L'éd. proprement dite est due pour sa plus grande partie à L. Esposito. Elle se fonde majoritairement sur des originaux (78, dont trois en *scriptio inferior* d'un palimpseste : n<sup>os</sup> 42, 47, 52), le deuxième groupe en importance étant constitué d'actes insérés, tantôt sous forme de notices (14), tantôt en copie intégrale (4). Trente des pièces séparées sur parchemin étaient jusqu'ici inédites et sont conservées dans trois fonds : l'Archivio Storico Provinciale de Bénévent, l'Archivio Aldobrandini à Frascati et la Bibliothèque Apostolique Vaticane. Chaque document est précédé d'une introduction soignée, qui rend compte de l'aspect matériel de la pièce, des notes dorsales de tout type, des particularités de l'écriture et jusqu'à la couleur de l'encre, en distinguant quand il y a lieu entre celle du texte et celle des souscriptions. Dans la meilleure tradition italienne, l'index général comprend les « choses notables », ce qui permet une plongée rapide dans les *realia* qui apparaissent au fil des textes. L'éd. est aussi pourvue d'un important apparat historique qui, chose rare, concerne aussi bien les institutions juridiques,

1. Un reflet de Constantinople : Bénévent au VIII<sup>e</sup> siècle, *Constantinople réelle et imaginaire. Autour de l'œuvre de Gilbert Dagron*, Paris, 2018, p. 757–771.

même les plus communes, que l'élucidation des noms de personne et de lieux. À propos d'un jugement rendu en 923 (n° 10), il aurait alors été utile d'explicitier la mention du serment à prêter par cinq *servi scariones* de l'abbaye en renvoyant aux dispositions propres à Bénévent, destinées à exempter les moines, principalement les abbés, de l'obligation du serment, contrairement à ce que voulait la nouvelle 19 d'Aistulf<sup>1</sup>.

Au fil de la lecture, et glanés avec arbitraire, quelques traits m'ont paru dignes d'être relevés. Pour ce qui est des *realia*, une énumération d'outils agricoles dans un testament de 785 (n° 8) ; la donation du bois ayant servi à édifier une maison (n° 43) ; ou encore, à l'occasion des cessions d'églises, l'indication des vêtements ou du mobilier liturgiques et surtout des livres faisant partie de leur dotation, comme cela est fréquent en Italie méridionale : antiphonaires diurne et nocturne, *flores evangelium, liber comes*, « manuel », hymnaire, psautier, homéiliaire, actes des Apôtres, passionnaire (n° 30, 57, 70, 81). Les actes de nature judiciaire ne sont pas rares, établis en divers moments de l'avancée du règlement des litiges : si le *iudicatum* est le document qui fait état de la sentence (n° 10, 13), les *memoratoria* consignent tantôt des points d'étape comme l'engagement des parties à se représenter devant les juges (n° 16, 36) ou la prestation d'un serment (n° 17), tantôt le fait que l'on a rejoint la *concordia* par le biais de l'autorité judiciaire (n° 11) ou qu'a été mise au point une *convenientia* (n° 23, 71) ; à mesure qu'on avance dans le XI<sup>e</sup> siècle, le *memoratorium* devient cependant plutôt l'instrument des contrats du quotidien, à commencer par les concessions *ad pastinandum*. Notons, dans l'examen externe des diplômes présentés en justice, l'importance du sceau propre aux « bons préceptes » et le fait que le gâteau de cire apparaisse au recto et au verso du parchemin, si je comprends bien l'expression employée : *ab anulo bonorum preceptorum optime erat signatus, intus et foris* (n° 10, a. 923). Plusieurs documents font état de l'entrée d'individus au monastère, ce qui implique le don de soi et de ses biens, à différents âges de la vie (n° 50, 71, 83, 90). Les relations avec l'extérieur ne manquent pas, non plus que les aléas de la guerre : voici un prêtre et moine natif de Dalmatie (n° 21), un couple d'origine slave (n° 44), un fils enlevé par les Sarrasins dont le sort est inconnu mais dont les droits à l'héritage sont tout de même préservés (Add. III), un comte inhumé à Sainte-Sophie après être tombé dans les combats contre les *nefandissimi Normanni* (n° 58). Ces mêmes Normands une fois installés se sont rapidement adaptés aux usages locaux, à en juger par le fait qu'ils se conforment à ce que prévoit la loi lombarde au moment de faire une donation (n° 107, a. 1065).

Certains registes ne sont pas exempts d'erreurs ou d'imprécisions : les n° 16 et 36 ne peuvent être présentés comme l'expression d'un jugement favorable à l'une des parties alors qu'ils ne documentent qu'une étape intermédiaire du processus judiciaire ; *oraro*, au n° 30, ne désigne pas un « missel des heures » mais une étole (*orarium* ; le mot revient probablement au n° 70, où a été conjecturé [*inn*]ario) ; présenter comme *chartula comitis* l'acte établi au nom d'un comte par lequel a été transmise une église (n° 68) est malheureux, quand toutes les autres définitions

1. F. BOUGARD, *La justice dans le royaume d'Italie de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle au début du XI<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1995, p. 228, n. 94.

se rapportent à la nature juridique des pièces (*c. offertionis, c. venditionis* etc. ; ici, *chartula* aurait suffi, puisqu'on n'en sait pas davantage) ; et pourquoi ne pas se risquer à traduire *tianus* par « oncle » (n° 39, 77) ?

François BOUGARD

Benedetta VALTORTA, **Manoscritti agiografici latini della biblioteca capitolare di Verona. Catalogo**, Florence, SISMEL–Edizioni del Galluzzo, 2020 ; 1 vol. ; 320 p. (*Quaderni di Hagiographica*, 18). ISBN : 978-88-8450-950-5. Prix : € 52,00.

Depuis 2003, la SISMEL publie dans les *Quaderni di Hagiographica* des inventaires des manuscrits hagiographiques des fonds italiens ; après Padoue (Biblioteche Antoniana, Civica e Universitaria), Trente et Rovereto, et Florence (Biblioteca Medicea Laurenziana), B.V. offre la description de 34 mss de la Bibliothèque capitulaire de Vérone (ci-après *VBC*). Elle retient comme critère pour décrire l'intégralité d'un ms. qu'y figure au moins un texte hagiographique, ce qui s'entend de l'épithaphe de Népotien par Jérôme (*BHL* 6057) dans le *VBC* XV (13) du VIII<sup>e</sup> siècle, de la liste d'apôtres (*Notitia apostolorum*, *BHL* 652f) du *VBC* LI (49) du V<sup>e</sup>–VI<sup>e</sup> siècle, de l'abrégé du *De obitu patrum* d'Isidore de Séville (*BHL* 6547b) du *VBC* LXV (63) du IX<sup>e</sup> siècle aussi bien que des *Dialogues* de Grégoire le Grand (*BHL* 6542) copiés dans le *VBC* XLVI (44) du VIII<sup>e</sup> siècle. Le fonds véronais en effet est loin de ne s'intéresser qu'au sanctoral local, même s'il possède l'autographe de *l'Invectiva de translatione sancti Metronis* (*BHL* 5942) de Rathier (*VBC* LXVIII [65], IX<sup>e</sup>–X<sup>e</sup> siècle) et plusieurs copies tardives du dossier de Zénon (*BHL* 9008, 9010–9011).

Un critère si large ne devrait pas conduire à exagérer l'intérêt des chanoines de Vérone pour l'hagiographie : le ms. *VBC* XVI (14) du IX<sup>e</sup> siècle, par exemple, n'est guère « hagiographique » que parce qu'y figure, au milieu d'une collection de lettres de Jérôme, les éloges posthumes de Blesilla (*BHL* 1367), de Lea (*BHL* 4809), de Paula (*BHL* 6548) et de quelques autres. Même remarque pour une petite compilation augustinienne édifiante (*VBC* XXV [23] du XV<sup>e</sup> siècle) ou une copie de la *Regula pastoralis* (*VBC* XLIII [41] du IX<sup>e</sup> siècle) qui doit d'être inventoriée à la présence sur ses derniers feuillets d'une réécriture du *De ortu et obitu* (*BHL vacat*) repérée par F. Dolbeau. L'ensemble du fonds évoque des lectures spirituelles plus qu'une pratique liturgique. On ne trouve parmi les 34 mss que deux légendiers, *VBC* XCV (90), tome isolé d'une série du IX<sup>e</sup> siècle, et *VBC* XCVI (90\*), acquis au XVIII<sup>e</sup> siècle seulement. Le fonds du chapitre n'a pas cessé en effet de s'étoffer, avec une amplitude chronologique notable, du *Martinellus* daté de 517 (*VBC* XXXVIII) jusqu'au *VBC* CXIV (106) du XVIII<sup>e</sup> siècle où F. Dolbeau a reconnu la copie partielle par l'érudit de Vérone Scipione Maffei d'un ms. de Lobbes remontant à Rathier. Le catalogue est un véritable instrument de travail grâce à ses index des *incipit*, des saints et des textes classés par cote dans la *BHL*.

Marie-Céline ISAÏA